Plan ministériel

Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada

2017-2018

L'honorable William Francis Morneau, C.P., député
Ministre des Finances

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada,
représentée par le ministre des Finances, 2017

N° de cat. FD2-3F-PDF
ISSN 2371-5952

Le présent rapport est publié dans les deux langues officielles séparément.

Il est disponible sur le site Web de CANAFE
à http://www.canafe-fintrac.gc.ca.

Table des matières

Message du directeur 3

Aperçu de nos plans 5

Raison d'être, mandat et rôle : notre organisation et nos responsabilités 9

- Raison d'être 9
- Mandat et rôle 9

Contexte opérationnel : les conditions qui influent sur notre travail 11

Risques clés : facteurs susceptibles d'influer sur notre capacité de réaliser nos plans et d'atteindre nos résultats 13

Résultats prévus : ce que nous voulons réaliser au cours de l'année et ultérieurement 17

- Programmes 17
- Services internes 26

Dépenses et ressources humaines 29

- Dépenses prévues 29
- Planification des ressources humaines 32
- Budget des dépenses par crédit voté 32
- État des résultats condensé prospectif 33

Renseignements supplémentaires 35

- Renseignements sur CANAFE 35
- Tableaux de renseignements supplémentaires 35
- Dépenses fiscales fédérales 36
- Coordonnées de l'organisation 36

Annexe A : Définitions 37

Notes en fin d'ouvrage 41

Message du directeur

Afin d'améliorer les rapports destinés aux Canadiens et aux Canadiennes, le gouvernement du Canada remplace le Rapport sur les plans et les priorités par un nouveau rapport simplifié, intitulé le Plan ministériel. Le rapport a été restructuré afin de communiquer plus clairement, plus simplement et de façon plus équilibrée les objectifs de rendement annuels et les prévisions relatives aux ressources humaines et financières en fonction des résultats réels que nous tentons d'obtenir, tout en demeurant transparents dans la façon dont nous utilisons l'argent des contribuables. Grâce à ce nouveau format, nous pouvons décrire les programmes et les services que nous offrons à la population canadienne, nos priorités, ainsi que les activités qui permettront d'honorer les engagements pris dans le cadre de notre mandat et de contribuer à la concrétisation des priorités du gouvernement dans son ensemble. Le Plan ministériel définit à l'intention des parlementaires et du public canadien nos activités et les résultats que nous souhaitons obtenir au cours du prochain exercice.

C'est donc avec plaisir que je vous présente le Plan ministériel de 2017-2018 du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE), un compte rendu de l'orientation de notre organisation pour le prochain exercice.

À titre d'unité du renseignement financier du Canada, CANAFE joue un rôle essentiel dans la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes et les menaces pour la sécurité du Canada. Étant à l'aube de sa dix-septième année de fonctionnement, il est à un tournant important de son évolution, progressant de l'étape de jeune organisme à celle d'une unité du renseignement financier respectée à l'échelle mondiale.

C'est dans ce contexte que nous avons élaboré la nouvelle vision de CANAFE et un nouveau plan stratégique. Notre but est d'être le leader en matière d'exploitation du renseignement financier.

Pour concrétiser notre vision et nos objectifs stratégiques, nous mettrons davantage l'accent sur nos employés, nos partenariats et notre savoir-faire en 2017-2018 et pour les exercices à venir. En favorisant l'harmonisation de nos processus opérationnels, nous serons en mesure de continuer à enrichir nos fonds de données et à renforcer notre efficacité opérationnelle pour obtenir des résultats concrets et mesurables pour les Canadiens et les Canadiennes.

Je vous invite à lire le présent rapport afin de connaître nos plans et nos priorités pour l'exercice 2017-2018.

Gérald Cossette
Directeur

Aperçu de nos plans

En 2016, le Centre a adopté un nouveau plan stratégique pour appuyer sa vision et orienter ses activités au cours des trois prochains exercices. Le plan s'articule autour d'un programme de transformation ambitieux et doté d'objectifs stratégiques qui poussent le Centre à réexaminer l'efficacité de ses programmes et à renouveler ses technologies et ses processus. Les prochains paragraphes décrivent sommairement les objectifs stratégiques et certaines des principales initiatives à l'appui qui permettront au Centre de concrétiser sa vision.

Objectif stratégique : Maximiser le potentiel de notre effectif

Le secteur financier mondial évolue rapidement, porté par l'innovation technologique et le caractère transnational des marchés. Parallèlement, les blanchisseurs d'argent et les bailleurs de fonds du terrorisme ont recours à des stratagèmes de plus en plus sophistiqués. Pour pouvoir pleinement exploiter les possibilités qui se présentent quant aux renseignements financiers dans le cadre de ces réalités émergentes, nous devons maximiser le potentiel de notre plus grand atout : notre effectif.

Priorité de CANAFE	Initiatives clés à l'appui de la priorité
Développer les talents et renouveler son effectif	Poursuivre la mise en œuvre du Plan stratégique des ressources humaines de CANAFE de 2016-2019 qui définit les principales stratégies de gestion des personnes qui permettront de mener à bien ses priorités opérationnelles.
	Élaborer et mettre en œuvre un ensemble complet et robuste de possibilités d'apprentissage à l'appui de son programme de transformation afin de faire progresser ses programmes de conformité et du renseignement financier.
	Terminer la mise en œuvre du Plan d'action donnant suite aux résultats du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux (SAFF) de 2014 et se préparer pour le sondage de 2017. Le SAFF est un moyen concret d'évaluer l'efficacité des activités liées à la gestion des personnes et tient lieu d'outil très efficace pour mobiliser les employés.

Objectif stratégique : Consolider et élargir nos partenariats

Le renseignement financier de CANAFE appuie les priorités à plus grande échelle du Canada en matière de maintien de l'ordre, de sécurité nationale et de politique étrangère, notamment en ce qui concerne les liens entre le blanchiment d'argent et les actes criminels ainsi que les moyens de

financement des groupes terroristes. CANAFE se doit de poursuivre son dialogue avec les entreprises, les partenaires du régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes (BA/FAT), les parties concernées au Canada et à l'étranger et le milieu universitaire afin d'assurer une meilleure compréhension du rôle du renseignement financier et de la façon dont il contribue à la lutte contre le BA/FAT.

Priorités de CANAFE	Initiatives clés à l'appui de la priorité
Assurer la conformité grâce à la collaboration et à une transparence accrue	Améliorer les évaluations conjointes en partenariat avec le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).
	Revoir les politiques, les processus et les pouvoirs législatifs liés aux pénalités administratives pécuniaires (PAP) afin d'accroître l'efficacité du régime canadien de lutte contre le BA/FAT à assurer la conformité et à encourager un changement de comportement.
Exploiter le plein potentiel du renseignement financier	Élargir nos partenariats stratégiques avec les entreprises, les partenaires du régime, les parties concernées au Canada et à l'étranger et le milieu universitaire, partager notre savoir-faire sur le BA/FAT, travailler étroitement avec ces partenaires afin de demeurer à l'affût de leurs besoins les plus pressants et de faciliter la détermination des vulnérabilités auxquelles il faudra peut-être remédier pour renforcer le régime.
Favoriser la collaboration avec ses partenaires en vue de l'atteinte des objectifs communs	Approfondir les relations avec les partenaires à l'étranger dans le but d'améliorer l'échange d'information et d'étendre notre présence pour contrer le crime transnational et les mouvements transfrontaliers des fonds destinés au terrorisme.
	Mettre en place des mécanismes novateurs de mobilisation des principaux partenaires nationaux et étrangers, y compris en ce qui a trait aux médias sociaux, afin d'enrichir les connaissances, d'intensifier la formation et d'améliorer l'échange d'information.
	En collaboration avec le ministère des Finances et d'autres partenaires du régime, chercher des possibilités d'améliorer le régime et formuler des propositions de politique prospectives, souples et durables auxquelles il sera possible de faire appel dans le cadre de l'examen parlementaire de 2017 de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (la Loi) et pour corriger les lacunes repérées par le Groupe

	d'action financière (GAFI) lors de l'Évaluation mutuelle du Canada.

Objectif stratégique : Mobiliser notre expertise afin d'anticiper les enjeux de demain et d'y répondre

Étant donné le rôle de CANAFE en tant qu'unité du renseignement financier du Canada, nous sommes dans une situation unique pour fournir une vaste perspective analytique sur la nature évolutive, la portée et la menace que représentent le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. En continuant de moderniser notre modèle d'affaires et nos processus opérationnels, nous favoriserons l'innovation dans nos analyses et fournirons des outils qui stimuleront la réflexion.

Priorité de CANAFE	Initiatives clés à l'appui de la priorité
Moderniser ses analyses et ses systèmes à l'appui d'un environnement en constante évolution	Optimiser l'efficacité des processus et des systèmes pour améliorer l'échange d'information et répondre aux défis émergents et aux nouvelles possibilités avec dynamisme.
	Fournir aux analystes du renseignement des outils et une formation sur mesure, c'est-à-dire moderniser l'infrastructure technologique et adopter de nouvelles pratiques et méthodes qui renforceront la capacité du Centre à produire des renseignements financiers de haute qualité.
	Faciliter la mise en place du programme de transformation du Centre (y compris la modernisation du système analytique, la prévention de la perte de données et la transformation des activités administratives) grâce à une collaboration accrue.

CANAFE examinera en outre les possibilités d'expérimentation délibérée, d'innovation et de prise de risques calculés pour renforcer sa capacité à exécuter ses programmes. En investissant les fonds des programmes dans ces nouvelles approches, il démontre qu'il est déterminé à suivre le cycle de l'innovation; soit d'utiliser de nouvelles approches, de recueillir des données, de communiquer ses résultats et d'améliorer fréquemment ses programmes opérationnels et ses activités des services internes.

Par exemple, CANAFE a mis en œuvre cette approche en matière d'innovation avec l'adoption du service Connexion postel pour échanger des documents organisationnels dans le cadre de communications externes, qui s'est avérée un franc succès. Grâce à une validation de concept et

à la réalisation d'un projet pilote rigoureux, CANAFE a pu constater le potentiel de ce service. Il a donc choisi de recourir à cette solution de service électronique efficace, conviviale et facilement adaptable pour remplacer plusieurs méthodes d'échange de documents organisationnels papier inefficaces et coûteuses. Au cours des quatre premiers mois suivant sa mise en œuvre complète, la solution a continuellement surpassé les attentes et a permis aux agents de CANAFE d'économiser plus de 90 % du temps qu'ils consacrent à la transmission de documents organisationnels aux principales parties concernées du secteur privé.

Pour en savoir davantage sur les plans, les priorités et les résultats prévus de CANAFE, veuillez consulter la section « Résultats prévus » du présent rapport.

Raison d'être, mandat et rôle : notre organisation et nos responsabilités

Raison d'être

Le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) est l'unité du renseignement financier (URF) du Canada. Il a été créé afin de faciliter la détection, la prévention et la dissuasion en matière de blanchiment d'argent et de financement des activités terroristes (BA/FAT). Les produits de renseignements financiers exploitables et les fonctions de conformité de CANAFE représentent une contribution unique à la sécurité des Canadiens et des Canadiennes et à la protection de l'intégrité du système financier du Canada.

CANAFE agit de façon autonome et indépendante des services de police, des organismes d'application de la loi et des autres organisations auxquelles il est autorisé à communiquer des renseignements financiers. Il relève du ministre des Finances, à qui il incombe de rendre des comptes au Parlement sur ses activités.

Mandat et rôle

CANAFE a été établi et mène ses activités en vertu de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (la Loi) et des règlements connexes. Le Centre participe au régime canadien de lutte contre le BA/FAT avec plusieurs autres partenaires nationaux, dont le ministère des Finances à titre de responsable du régime.

Vision

Être le leader en matière d'exploitation de renseignements financiers

Responsabilités

CANAFE remplit son mandat en effectuant les activités suivantes :

- recueillir les déclarations d'opérations financières et les renseignements transmis volontairement, conformément à la législation et aux règlements;
- protéger les renseignements personnels qu'il détient;
- s'assurer que les entités déclarantes se conforment à la Loi et aux règlements connexes;
- tenir un registre des entreprises de services monétaires au Canada;
- produire des renseignements financiers utiles aux enquêtes sur le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes et les menaces pour la sécurité du Canada;
- chercher des données dans diverses sources d'information et les analyser afin de mettre en lumière les tendances et les modes opératoires en matière de BA/FAT;

- accroître le degré de sensibilisation et de compréhension du public à l'égard des questions liées au BA/FAT.

CANAFE fait également partie du Groupe Egmont, un réseau international d'unités du renseignement financier qui collaborent et échangent de l'information afin de lutter contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. De plus, il participe à d'autres forums multilatéraux, par exemple au Groupe d'action financière (GAFI), au Groupe Asie-Pacifique sur le blanchiment d'argent (GAP) et au Groupe d'action financière des Caraïbes (GAFIC), dans le cadre desquels il apporte une contribution à l'élaboration des politiques internationales et un soutien technique à d'autres unités du renseignement financier (URF).

L'Administration centrale de CANAFE est située à Ottawa. Il possède également trois bureaux régionaux, situés à Montréal, à Toronto et à Vancouver.

Pour obtenir d'autres renseignements généraux sur CANAFE, veuillez consulter la section « Renseignements supplémentaires » du présent document.

Protection des renseignements personnels des Canadiens et des Canadiennes

À CANAFE, la protection des renseignements personnels qui lui sont confiés constitue un élément fondamental de tous les aspects des activités. La Loi établit des règles très strictes qui gouvernent la gestion, la communication et l'élimination de toutes les informations tirées des déclarations d'opérations et d'autres documents. Toutes les facettes des activités de CANAFE sont assujetties à des mesures de sécurité rigoureuses qui permettent d'assurer la protection des locaux et des systèmes de technologie de l'information, notamment la manipulation, le stockage et la conservation de tout renseignement personnel et d'autres informations sensibles qu'il détient.

La Loi stipule également que CANAFE peut uniquement communiquer des renseignements financiers aux forces policières, aux organismes d'application de la loi et de la sécurité nationale qu'elle prévoit et aux organismes de réglementation provinciaux. De plus, la Loi définit clairement les renseignements pouvant être communiqués et précise les conditions à remplir avant de pouvoir les communiquer. Toute utilisation ou communication non autorisées est interdite et peut entraîner de graves pénalités, dont une amende pouvant atteindre 500 000 $ et/ou une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à cinq ans pour les employés de CANAFE ou les personnes qui exécutent des travaux en son nom ou pour son compte.

Les locaux et les systèmes d'information de CANAFE à Ottawa, à Montréal, à Toronto et à Vancouver sont protégés par des systèmes de sécurité intégrés comportant plusieurs niveaux. Comme condition d'emploi, tous les membres du personnel doivent obtenir et conserver une cote

de sécurité certifiant le plus haut niveau d'intégrité. L'accès aux renseignements sensibles n'est accordé que selon le principe du besoin de connaître. Les responsabilités concernant la protection des renseignements personnels sont communiquées clairement, et des mesures sont en place pour veiller à ce que ces responsabilités soient reconnues officiellement par tous les employés.

Comme l'exige la Loi, le Commissariat à la protection de la vie privée (CPVP) examine les mesures de protection des renseignements de CANAFE tous les deux ans. Le troisième examen du CPVP est en cours de réalisation et devrait être terminé en 2017-2018. CANAFE accueille favorablement la vérification de ses activités réalisée par le CPVP et attend avec impatience toute recommandation qui lui permettra de consolider son approche globale en matière de protection des renseignements personnels.

Contexte opérationnel : les conditions qui influent sur notre travail

Les systèmes financiers mondiaux évoluent rapidement, deviennent de plus en plus transnationaux et reposent plus que jamais sur la technologie. Le nombre de virements internationaux vers les pays en développement s'est considérablement accru et celui des opérations en ligne aurait doublé depuis 2010. Les entreprises spécialisées dans la technologie pénètrent maintenant les marchés des services financiers, et l'utilisation des monnaies virtuelles est à la hausse. Le montant des virements internationaux atteignant des milliards de dollars, les groupes du crime organisé, les cybercriminels, les réseaux de traite de personnes et les organisations terroristes, entre autres, utilisent des méthodes de plus en plus sophistiquées et cherchent à exploiter toute vulnérabilité.

De même, le contexte de la menace terroriste mondiale est pluridimensionnel, fluide et marqué par des agitations civiles et des bouleversements politiques dans plusieurs régions du monde. L'ascension de l'autoproclamé État islamique en Irak et au Levant (EIIL), ci-après appelé Daech (l'acronyme arabe du groupe) et d'autres organisations terroristes, l'intensification des activités de recrutement et de financement des combattants terroristes étrangers et l'efficacité des tactiques de radicalisation qui incitent à commettre des actes terroristes au pays rendent plus difficile le travail de CANAFE et de ses partenaires au Canada et à l'étranger.

Les modifications apportées à la Loi en 2014 et en 2015 ont renforcé la capacité de CANAFE à communiquer des renseignements financiers aux partenaires du régime canadien de lutte contre le BA/FAT sur les menaces pour la sécurité du Canada, et lui ont permis de communiquer des renseignements aux organismes de réglementation des valeurs mobilières provinciaux. Dans le cadre de ses budgets de 2014 et de 2015, le gouvernement a également annoncé que de nouveaux règlements seraient adoptés, notamment en ce qui a trait aux nationaux politiquement

vulnérables et aux entités qui se livrent au commerce des monnaies virtuelles. De plus, à la lumière des menaces nouvelles et en voie de développement, le ministère des Finances a signalé son intention de revoir divers aspects du régime.

Alors que le système financier poursuit son évolution à un rythme effréné, CANAFE s'affaire à transformer et à harmoniser ses opérations et ses processus opérationnels afin d'être plus efficace et efficient. La modernisation de son système analytique, qui aura une incidence radicale et durable, est une priorité importante de son programme de transformation. Elle permettra à CANAFE de réaliser des gains d'efficience considérables grâce à l'automatisation de tâches manuelles et d'optimiser l'utilisation de ses données et de ses connaissances. Le nouveau système analytique de CANAFE devrait être opérationnel en 2017-2018.

Risques clés : facteurs susceptibles d'influer sur notre capacité de réaliser nos plans et d'atteindre nos résultats

Étant l'unité du renseignement financier du Canada et un partenaire dans le cadre du régime canadien de lutte contre le BA/FAT, CANAFE mène ses activités dans un environnement dynamique qui est en constante évolution. Afin d'être proactif dans la détermination des risques et des possibilités, il doit être en mesure de prévoir et d'évaluer les facteurs de risque internes et externes pouvant nuire à la conception et à la prestation de ses programmes et à l'atteinte de son résultat stratégique.

Au cours des dernières années, CANAFE a approfondi sa compréhension des risques organisationnels liés à son environnement opérationnel. De manière générale, il est aujourd'hui bien conscient de ces risques, et les mesures prises pour les atténuer ont été intégrées et demeurent stables. Les stratégies de gestion des risques actuelles visent à réduire la probabilité d'occurrence de ces risques et permettent à CANAFE de se sentir plus à l'aise quant à son niveau d'exposition aux risques résiduels.

En ce qui a trait à la planification, l'approche que privilégie CANAFE pour cerner, évaluer et gérer les risques favorise l'utilisation de l'information sur les risques de façon continue et systématique ainsi que la surveillance et la collaboration dans le cadre de la gestion des facteurs de risque communs. Au terme de l'examen de son profil de risque organisationnel, CANAFE a décidé de conserver les mêmes secteurs de risque pour 2017-2018. Toutefois, il a déterminé que le secteur de la gestion des ressources risquait le plus de mettre en péril l'atteinte de ses objectifs.

Au cours des prochaines années, CANAFE sera soumis à des pressions croissantes sur le plan opérationnel en raison de l'augmentation des dépenses liées à la mise en œuvre d'initiatives d'investissements pangouvernementales axées sur la technologie. De plus, étant un client entièrement débité de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC), CANAFE doit assumer les coûts de plus en plus élevés des locaux à bureaux, de l'entretien de l'immeuble et des améliorations locatives. Cela dit, les répercussions ont été gérées jusqu'à aujourd'hui au moyen des mesures et des stratégies d'atténuation suivantes :

- les gestionnaires ont été appelés à trouver des possibilités de réaliser des gains d'efficience pour neutraliser les coûts plus élevés de fonctionnement, et à les mettre en œuvre;
- la direction de CANAFE a mis au point des mécanismes rigoureux de contrôle et de production de rapports afin de surveiller les dépenses de plus près, par exemple des activités de surveillance supplémentaires afin de s'assurer que les dépenses liées aux voyages, aux conférences et à l'accueil demeurent à des niveaux convenables.

Risques	Stratégie de réponse au risque	Lien aux programmes de CANAFE	Lien aux engagements de la lettre de mandat ou aux priorités pangouvernementales et ministérielles
Gestion des ressources – La capacité de CANAFE à mettre en œuvre ses programmes avec succès est directement liée à la souplesse, aux compétences et à l'engagement de ses employés, et aux ressources et aux outils mis à leur disposition pour les aider à accomplir leur travail.	CANAFE accorde une grande importance à la gestion efficace de ses ressources humaines et financières en particulier pendant les périodes de changement et de transformation. Étant une organisation de petite taille, il doit faire face à bon nombre de défis et de contraintes pour ce qui est de sa capacité en ressources humaines et de la marge de manœuvre dont il dispose pour assurer la gestion de sa trésorerie. Afin de s'assurer de pouvoir gérer les risques liés à la gestion des ressources et de favoriser une saine gestion des ressources publiques, CANAFE fait appel à une gamme de mécanismes de contrôle, dont les suivants : • établissement du budget et affectation des ressources aux secteurs, directions et/ou aux initiatives effectués par le Comité exécutif, composé de cadres à l'échelon le plus élevé; • définition de l'orientation par la dirigeante principale des ressources humaines et le dirigeant principal des finances – en tant que membres du Comité exécutif et responsables des cadres rigoureux balisant la gestion des personnes et des finances; • mise au point de stratégies de planification des RH, y compris une analyse annuelle des données démographiques et des prévisions en matière de dotation afin de prévoir les problèmes de capacité et de gestion du changement et d'y remédier.	• Programme du renseignement financier • Programme de conformité • Services internes	Priorités de CANAFE : • développer les talents de ses employés; • renouveler son effectif; • favoriser la collaboration avec ses partenaires en vue de l'atteinte des objectifs communs.
Processus opérationnels et systèmes – La capacité de CANAFE à remplir son mandat est tributaire de la disponibilité et de l'utilisation de processus opérationnels et de systèmes clés, dont bon nombre font l'objet d'une transformation à l'heure actuelle.	D'ici l'achèvement du projet de modernisation analytique, CANAFE devra continuer de compter sur son infrastructure actuelle vieillissante pour effectuer ses analyses et produire ses renseignements financiers. Puisque l'infrastructure de CANAFE appartient maintenant à Services partagés Canada (SPC), CANAFE collabore étroitement avec celui-ci pour s'assurer que ses systèmes analytiques et ses processus opérationnels sont disponibles en tout temps pendant cette période de transformation. Afin d'atténuer les risques cernés, CANAFE adopte un certain nombre de mesures de protection et de contrôle, dont les suivantes : • optimisation de l'utilisation des systèmes et des outils existants grâce à l'organisation de séances de formation et de sensibilisation et à une amélioration des communications internes; • réalisation d'analyses techniques pour s'assurer d'avoir les outils et les ressources nécessaires pour résoudre les problèmes opérationnels	• Programme du renseignement financier • Programme de conformité • Services internes	Priorité de CANAFE : • moderniser ses analyses et ses systèmes à l'appui d'un environnement en constante évolution. Budget de 2016 : • investir dans la technologie de l'information du gouvernement.

Risques	Stratégie de réponse au risque	Lien aux programmes de CANAFE	Lien aux engagements de la lettre de mandat ou aux priorités pangouvernementales et ministérielles
	courants et formuler des commentaires sur les processus opérationnels et les systèmes futurs; • concentration des efforts sur la planification et la gestion stratégiques du projet de modernisation analytique en cours afin de s'assurer de livrer une solution en temps opportun; • mise à profit du soutien et du savoir-faire de SPC en ce qui a trait à l'ensemble des initiatives liées à la technologie de l'information, y compris le transfert de la charge de travail à SPC, la mise en œuvre du projet de modernisation analytique et la stratégie du gouvernement du Canada de plus grande envergure visant la continuité des activités (maintien et reprise).		
Relations – CANAFE compte sur les relations qu'il établit avec ses partenaires externes pour faire avancer ses priorités et ses initiatives et en maximiser l'utilité pour les Canadiens et les Canadiennes.	CANAFE a en place des mécanismes pour harmoniser ses efforts avec les priorités établies par ses partenaires, lesquelles peuvent changer à n'importe quel moment. Pour ce qui est des partenaires chargés de l'application de la loi et de la sécurité nationale, un changement dans les priorités d'enquête peut influer sur l'utilité des communications de CANAFE. Dans d'autres cas, les priorités opérationnelles des partenaires peuvent avoir une incidence sur la capacité de CANAFE à mettre en œuvre ses propres initiatives prioritaires. Pour s'assurer de gérer ces risques efficacement, CANAFE emploie un certain nombre de mécanismes de contrôle, notamment les suivants : • collaboration avec ses partenaires des services de police, de l'application de la loi et de la sécurité nationale pour favoriser l'établissement de relations et le maintien de celles déjà établies afin de s'assurer que les priorités sont bien comprises et harmonisées, et pour recueillir des commentaires; • établissement et maintien de relations de travail fonctionnelles avec les principales parties concernées, dont les entités déclarantes, les associations de l'industrie et les organismes de réglementation et de surveillance et offre courante de séances de formation au moyen de mécanismes comme des allocutions, des forums destinés à des secteurs précis, des documents d'orientation et d'autres moyens de sensibilisation; • adoption d'une stratégie de communication exhaustive qui consiste en plusieurs outils, y compris les médias sociaux, afin de mobiliser ses principaux partenaires au Canada et à l'étranger et, ainsi, d'être en mesure d'enrichir les	• Programme du renseignement financier • Programme de conformité • Services internes	Priorités de CANAFE : • assurer la conformité grâce à la collaboration et à une transparence accrue; • exploiter le plein potentiel du renseignement financier; • favoriser la collaboration avec ses partenaires en vue d'atteindre les buts communs; Discours du Trône (2015) : • Sécurité et possibilités

Risques	Stratégie de réponse au risque	Lien aux programmes de CANAFE	Lien aux engagements de la lettre de mandat ou aux priorités pangouvernementales et ministérielles
	connaissances, d'intensifier la formation et d'améliorer l'échange d'information; • participation à l'échange des connaissances et aux efforts pour renforcer le cadre stratégique de lutte contre le BA/FAT du Canada, c'est-à-dire à l'élaboration des politiques et aux discussions opérationnelles avec le ministère des Finances, d'autres partenaires du régime de lutte contre le BA/FAT, le GAFI et le Groupe Egmont.		
Sécurité et protection des renseignements personnels – La protection des informations que CANAFE reçoit, analyse et communique est un élément essentiel du mandat qui lui a été confié.	CANAFE a recours à un ensemble exhaustif de mécanismes de protection et de contrôle pour se prémunir contre les risques internes et externes qui menacent la sécurité et la protection des renseignements personnels. Voici les plus importants : • mise en œuvre d'un programme de sécurité du personnel qui prévoit la réalisation d'enquêtes de sécurité au niveau d'intégrité approprié pour tous les employés et entrepreneurs; • mise en place de politiques et de procédures et de séances obligatoires de formation et de sensibilisation relatives à la sécurité afin de protéger ses informations et ses systèmes. Des mécanismes de contrôle de l'accès sont aussi en place pour protéger les installations et l'infrastructure; • adoption d'un cadre de gestion pour assurer la protection des renseignements personnels dans tous les aspects des activités de programme; • mise en place de programmes de sécurité et de gestion de l'information qui offrent une orientation et des conseils sur la saisie, le stockage, la protection, la classification, la diffusion et l'éventuelle élimination de toute information, ainsi que sur l'accès à celle-ci.	• Services internes	Priorités de CANAFE : • moderniser ses analyses et ses systèmes à l'appui d'un environnement en constante évolution; • favoriser la collaboration avec ses partenaires en vue de l'atteinte des objectifs communs. Discours du Trône (2015) : • Sécurité et possibilités Budget de 2016 : • Renforcer la sécurité des réseaux et des cybersystèmes du gouvernement du Canada.

Résultats prévus : ce que nous voulons réaliser au cours de l'année et ultérieurement

Programmes

Résultat stratégique : Un système financier canadien réfractaire au blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes

PROGRAMME 1.1 : PROGRAMME DU RENSEIGNEMENT FINANCIER

Description

Le programme du renseignement financier de CANAFE, prévu par la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (la Loi), est un élément du programme national de sécurité et de lutte contre la criminalité à plus grande échelle. Il vise à empêcher les criminels et les groupes terroristes d'utiliser à mauvais escient le système financier du Canada, notamment en réduisant les perspectives de profit provenant du crime. La principale méthode d'intervention utilisée dans le cadre du programme consiste à analyser les opérations financières déclarées et d'autres informations que le Centre est autorisé à recevoir en vertu de la Loi pour élaborer des produits de renseignements financiers, y compris des communications de renseignements tactiques utiles aux fins d'enquêtes ou de poursuites liées au blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes ainsi que des produits de renseignements stratégiques qui permettent de mieux comprendre la nature et la portée de ces enjeux et les menaces qu'ils représentent.

Faits saillants de la planification

CANAFE fournit des renseignements financiers exploitables, y compris des communications de cas à l'appui d'enquêtes concernant des cas présumés de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes et d'autres menaces pour la sécurité du Canada. De surcroît, il contribue aux priorités du régime canadien de lutte contre le BA/FAT, des décideurs en matière de sécurité nationale, des partenaires nationaux du régime et de la collectivité de la sécurité et du renseignement à plus grande échelle.

CANAFE communique des renseignements désignés sur des personnes et des entités, et des informations sur des comptes et des opérations lorsqu'il a des motifs raisonnables de soupçonner que l'information ou les renseignements seraient utiles aux fins d'enquête ou de poursuite relativement à une infraction de blanchiment d'argent ou à une infraction de financement des activités terroristes ou qu'ils se rapporteraient à des menaces pour la sécurité du Canada. Le

renseignement financier contribue aux enquêtes sur le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes dans le contexte d'un vaste ensemble d'enquêtes criminelles dans le cadre desquelles l'origine des produits présumés de la criminalité est liée au trafic de drogues, à la fraude, à l'évasion fiscale, à la corruption, à la traite de personnes et à d'autres infractions criminelles.

En outre, les partenaires enquêteurs ont de plus en plus recours aux renseignements financiers de CANAFE pour trouver les biens à saisir et à confisquer, appuyer les demandes d'inscription d'individus ou de groupes à la liste des entités terroristes et négocier des ententes au moment de la détermination d'une peine. Les renseignements financiers de CANAFE servent aussi à approfondir les connaissances du gouvernement au sujet des aspects financiers des menaces, du crime organisé et du terrorisme.

CANAFE rédige également des rapports de renseignements financiers stratégiques d'une grande utilité qui fournissent un vaste point de vue analytique sur la nature et la portée du BA/FAT et sur les menaces que représentent ces enjeux. Produit à l'intention de la collectivité canadienne de la sécurité et du renseignement, des décideurs et des responsables de l'élaboration des politiques fédéraux, des entités déclarantes partout au pays, des partenaires internationaux et d'autres parties concernées, le renseignement financier stratégique de CANAFE est un outil unique en son genre pour renforcer la capacité du Canada à prévenir, à détecter, à décourager et à empêcher l'utilisation par les criminels de méthodes et de techniques pour blanchir des fonds ou financer des activités terroristes.

Le programme du renseignement financier de CANAFE englobe toutes les activités du renseignement financier, auxquelles viennent s'ajouter la réalisation de recherches, l'établissement de relations étroites avec les ministères et les organismes du gouvernement du Canada et les partenaires à l'étranger, l'élaboration de politiques nationales et internationales, y compris la participation à l'examen de la législation et de la réglementation canadiennes et la prise de mesures pour donner suite à l'Évaluation mutuelle du Canada réalisée par le GAFI.

Afin d'obtenir les résultats attendus en 2017-2018, CANAFE prévoit entreprendre les activités suivantes au cours de la période de planification :

- élargir les partenariats stratégiques avec les entités déclarantes, les organismes de réglementation, les parties concernées, les destinataires des communications de renseignements et les responsables de l'élaboration des politiques;

- approfondir les relations avec les partenaires à l'étranger afin d'améliorer l'échange d'information et d'être le leader en matière de surveillance aux fins de la lutte contre le blanchiment d'argent et d'exploitation du renseignement financier;

- renforcer l'échange d'information à l'interne afin de maximiser l'efficacité des processus opérationnels et des systèmes et, par conséquent, de répondre de façon dynamique aux nouveaux défis et possibilités;
- consolider les activités de conformité aux fins du renseignement afin d'améliorer la qualité des données figurant dans les déclarations et d'appuyer la production de renseignements financiers.

Résultats prévus

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels		
				2013-2014	2014-2015	2015-2016
La communication de renseignements financiers contribue grandement aux enquêtes liées au blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes.	Pourcentage des destinataires des communications indiquant que les renseignements communiqués ont été utiles à une enquête.	80 %	2017-2018	96 %	92 %	92 %
	Pourcentage des destinataires des communications indiquant que les renseignements communiqués étaient exploitables.	80 %	2017-2018	96 %	94 %	93 %
Les produits de renseignements financiers stratégiques correspondent aux priorités des enquêteurs, des analystes du renseignement, des responsables de l'élaboration des politiques et des décideurs.	Pourcentage des principaux destinataires indiquant que les produits de renseignements stratégiques de CANAFE les ont sensibilisés davantage au blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes et leur ont permis de mieux comprendre ces enjeux.	S.O.[1]	2017-2018	80 %	87 %	S.O.[2]

[1] La méthodologie remaniée de cet indicateur fait l'objet d'une évaluation en 2017-2018. Aucun objectif n'a donc été fixé.

[2] Le résultat réel de cet indicateur de rendement n'est pas disponible, car la méthodologie fait l'objet d'un examen.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses de 2017-2018	Dépenses prévues en 2017-2018	Dépenses prévues en 2018-2019	Dépenses prévues en 2019-2020
23 038 953 $	24 123 606 $	22 301 596 $	20 446 038 $

Ressources humaines (équivalents temps plein ou ETP)

Nombre d'ETP prévu en 2017-2018	Nombre d'ETP prévu en 2018-2019	Nombre d'ETP prévu en 2019-2020
157	157	148

PROGRAMME 1.2 : PROGRAMME DE CONFORMITÉ

Description

Le programme de conformité de CANAFE vise à assurer le respect de la partie 1 et de la partie 1.1 de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (la Loi) et des règlements connexes. Pour ce programme, CANAFE fait appel à une approche axée sur les risques dans le cadre de ses activités en matière d'application de la loi et à des activités d'établissement et de maintien des relations et de soutien qui contribuent à assurer le respect des obligations législatives et réglementaires s'appliquant aux personnes et aux entités qui mènent des activités au sein du système financier du Canada.

Faits saillants de la planification

Selon le programme de conformité, l'efficacité globale du régime canadien de lutte contre le BA/FAT repose sur la capacité de CANAFE à produire des renseignements financiers qui appuient les efforts des organismes d'application de la loi et de la collectivité de la sécurité et du renseignement et sur les efforts qu'il déploie pour s'assurer que les programmes de conformité permettent de détecter et d'atténuer les risques connexes. À cet égard, le programme prévoit deux concepts, soit la « conformité aux fins du renseignement » et le « renseignement aux fins de l'application de la loi », qui placent les entités déclarantes au centre d'un cycle d'amélioration continue et orientent la prise de décisions opérationnelles et stratégiques du programme. Le premier favorise la transmission en temps opportun de déclarations d'opérations financières de haute qualité et utiles pour la production de renseignements. Le second est à la base de l'approche axée sur les risques qui permet d'identifier les entités déclarantes à risque élevé et, ainsi, d'éclairer les décisions touchant la sélection et l'application des activités d'évaluation de la conformité de CANAFE, par exemple les examens, les pénalités administratives pécuniaires et les communications de cas de non-conformité aux organismes d'application de la loi.

Le renseignement aux fins de l'application de la loi aide CANAFE à s'assurer qu'une part plus importante des ressources est consacrée aux entités déclarantes à risque plus élevé et que toutes les activités de conformité sont réalisées en fonction de la probabilité et des conséquences d'une non-conformité. D'après le modèle de risque, la probabilité qu'une entité déclarante ne respecte pas ses obligations dépend de plusieurs facteurs liés à son profil d'affaires, à ses antécédents en matière de conformité et de déclarations, et d'autres renseignements provenant de sources internes et externes. L'évaluation des éventuelles conséquences d'une non-conformité tient compte de la mesure dans laquelle l'entité déclarante est susceptible d'être utilisée aux fins de BA/FAT et de l'incidence globale d'une non-conformité à la Loi sur le système financier du Canada. La détermination des entités déclarantes qui présentent un risque élevé au moyen du

modèle de risque est renforcée par la collecte et l'évaluation d'informations tirées de diverses sources internes et externes, et son intégration aux activités de conformité de CANAFE. Les renseignements de conformité qui en découlent informent CANAFE de la présence, de la nature et de la gravité d'un cas de non-conformité pour chacune des entités déclarantes et permettent de faire des recommandations pour les étapes suivantes. Une compréhension aussi approfondie des risques s'avère nécessaire pour s'assurer que les activités de conformité sont proportionnelles au risque cerné et canalisées vers les secteurs présentant un risque de non-conformité plus élevé qui ont été relevés. Les évaluations peuvent ensuite servir de façon réactive et proactive dans le cadre des efforts déployés auprès des entités déclarantes.

CANAFE a modifié ses activités de conformité, décrites ci-dessous, principalement afin de fournir aux entités déclarantes une évaluation de leur propre programme de conformité. L'évaluation permet d'établir des liens entre le programme de conformité des entités déclarantes et l'information dont il a besoin pour s'acquitter de son mandat.

Pour assurer la conformité à la Loi et la production de renseignements financiers exploitables, CANAFE effectue un ensemble d'activités axées sur les risques, y compris donner des conseils, fournir de la rétroaction, réaliser des évaluations et prendre des mesures d'application de la loi en tenant compte du niveau de connaissances du secteur quant à ses obligations légales ainsi que de ses antécédents en matière de conformité. Le degré d'intensité des activités varie selon les risques liés à une non-conformité. Les activités sont réparties en deux thèmes principaux :

- Soutien à la conformité : Pour s'assurer que les entités déclarantes reçoivent des conseils et une rétroaction efficaces et les aider à bien comprendre l'ensemble de leurs obligations légales, CANAFE participe à un bon nombre de conférences, de présentations et d'ateliers, et met à leur disposition un ensemble complet d'outils d'orientation, y compris des lignes directrices, des alertes opérationnelles et des rapports opérationnels, issus d'une collaboration de tous ses secteurs. Les entités déclarantes et d'autres parties concernées peuvent également demander des interprétations de politiques relatives à la Loi et aux règlements connexes administrés par CANAFE en fonction de leur situation particulière et d'un ensemble de faits. Enfin, CANAFE offre aussi aux entités déclarantes des conseils et de la rétroaction sur les déclarations qu'elles transmettent, ce qui permet d'apporter des précisions sur des questions touchant la Loi et les règlements connexes.

- Évaluation et mise en application de la conformité : CANAFE a recours à une gamme d'activités de conformité pour s'assurer que les entreprises s'acquittent de leurs obligations légales, y compris des lettres d'observation, des validations de l'existence des entités déclarantes, des contrôles des déclarations, des réunions de conformité, des rapports sur l'évaluation de la conformité, des examens, des examens de suivi,

l'imposition de pénalités administratives pécuniaires et des communications de cas de non-conformité aux organismes d'application de la loi. Lorsqu'une entité déclarante ne prend pas les mesures qui s'imposent pour remédier à un cas de non-conformité grave, CANAFE peut prendre d'autres mesures, y compris faire un examen de suivi et imposer une pénalité administrative pécuniaire. Le recours à des pénalités administratives pécuniaires a incité des entités déclarantes de toute taille et de divers secteurs à apporter d'importants changements dans leur comportement. Les résultats des examens de suivi effectués auprès d'entités déclarantes assujetties, ayant écopé d'une pénalité antérieurement, ont montré, dans la plupart des cas, qu'elles avaient amélioré de façon notable leur niveau de conformité.

Au cours de la période de planification, CANAFE entreprendra les activités suivantes pour appuyer ses priorités en matière de conformité :

- élargir les partenariats stratégiques avec les entités déclarantes, les organismes de réglementation, les parties concernées, les destinataires des communications de renseignements et les responsables de l'élaboration des politiques;
- approfondir les relations avec les partenaires à l'étranger afin d'améliorer l'échange d'information et d'être le leader en matière de surveillance aux fins de la lutte contre le blanchiment d'argent et d'exploitation du renseignement financier;
- accroître la transparence et l'efficacité du programme de conformité, c'est-à-dire privilégier une approche d'évaluation plutôt que de vérification dans le cadre des examens des entités déclarantes;
- consolider les activités de conformité aux fins du renseignement en vue d'améliorer la qualité des données figurant dans les déclarations et d'appuyer la production de renseignements financiers;
- revoir ses politiques, processus et pouvoirs législatifs liés au programme des pénalités administratives pécuniaires afin d'accroître son efficacité à assurer la conformité et à encourager un changement de comportement.

Résultats prévus

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels		
				2013-2014	2014-2015	2015-2016
La non-conformité des entités déclarantes est détectée et traitée.	Pourcentage de cas où les mesures correctives prises sont proportionnelles au niveau de non-conformité détecté.	100 %	2017-2018	Pourcentage de cas où on a relevé un manquement à la conformité (ce manquement peut être d'un niveau limité, important ou très important) : 89 % Pourcentage de cas où des mesures correctives ont été établies pour remédier à la non-conformité : 100 %	Pourcentage de cas où on a relevé un manquement à la conformité (ce manquement peut être d'un niveau limité, important ou très important) : 90 % Pourcentage de cas où des mesures correctives ont été établies pour remédier à la non-conformité : 100 %	Pourcentage de cas où on a relevé un manquement à la conformité (ce manquement peut être d'un niveau limité, important ou très important) : 96 % Pourcentage de cas où des mesures correctives ont été établies pour remédier à la non-conformité : 100 %
Les entités ont accès à de l'information exacte en temps opportun.	Pourcentage de demandes de renseignements généraux pour lesquelles une réponse a été fournie dans le délai établi.	90 %	2017-2018	Pourcentage de demandes de renseignements généraux pour lesquelles une réponse a été fournie dans un délai de cinq jours ouvrables : 96,1 % Pourcentage de demandes d'interprétation de politiques pour lesquelles une réponse a été fournie dans un délai de 30 jours ouvrables : 91 %	Pourcentage de demandes de renseignements généraux pour lesquelles une réponse a été fournie dans un délai de cinq jours ouvrables : 84,6 % Pourcentage de demandes d'interprétation de politiques pour lesquelles une réponse a été fournie dans un délai de 30 jours ouvrables : 94,1 %	Pourcentage de demandes de renseignements généraux pour lesquelles une réponse a été fournie dans un délai de cinq jours ouvrables : 85 % Pourcentage de demandes d'interprétation de politiques pour lesquelles une réponse a été fournie dans un délai de 30 jours ouvrables : 88 %

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses de 2017-2018	Dépenses prévues en 2017-2018	Dépenses prévues en 2018-2019	Dépenses prévues en 2019-2020
20 978 489 $	22 063 142 $	21 101 856 $	20 446 038 $

Ressources humaines (équivalents temps plein ou ETP)

Nombre d'ETP prévu en 2017-2018	Nombre d'ETP prévu en 2018-2019	Nombre d'ETP prévu en 2019-2020
151	152	147

SERVICES INTERNES

Description

On entend par services internes les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme des services de soutien aux programmes ou qui sont requis pour respecter les obligations d'une organisation. Les services internes renvoient aux activités et aux ressources de 10 catégories de services distinctes qui soutiennent l'exécution de programmes dans l'organisation, sans égard au modèle de prestation des services internes du ministère. Les 10 catégories de service sont : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel et services de gestion des acquisitions.

Faits saillants de la planification

Les services internes de CANAFE offrent un soutien aux programmes du renseignement financier et de conformité. Ils accordent la priorité à la création et à l'offre de services, de politiques et de documents d'orientation efficaces et intégrés et à la formulation de conseils utiles dans les domaines des finances, des ressources humaines, de la sécurité, des communications, de l'approvisionnement, de l'administration, de la gestion de l'information et de la technologie de l'information. Dans l'ensemble, le programme a pour but de faire en sorte que CANAFE dispose d'une capacité, de processus et de systèmes convenables pour permettre à ses employés de se concentrer sur leurs objectifs opérationnels et de réussir à les atteindre avec efficacité.

Au cours de la période de planification, les services internes se consacreront aux activités qui tiennent compte des avancées en technologie de l'information, améliorent la capacité de leadership des employés et renforcent la posture de sécurité de CANAFE afin d'éviter que ses informations, ses biens et ses services ne soient compromis. Pour atteindre ces objectifs, CANAFE s'engagera dans les activités suivantes :

- poursuivre la mise en œuvre du Plan stratégique des ressources humaines triennal, lequel s'articule autour des stratégies de gestion des personnes nécessaires pour répondre aux besoins opérationnels et aux défis actuels et futurs;
- terminer la mise en œuvre du Plan d'action donnant suite au Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux (SAFF) de 2014 et se préparer pour les étapes de collecte de données et d'analyse des résultats du SAFF de 2017;

- continuer de collaborer étroitement avec Services partagés Canada et d'autres organismes centraux afin de mettre en œuvre les nouvelles politiques et initiatives pangouvernementales, la nouvelle infrastructure de la technologie de l'information, les systèmes et les services;
- poursuivre la planification et l'exécution de son programme de renouvellement de l'infrastructure transformationnel, notamment dresser un inventaire complet et le bilan de l'état de son infrastructure actuelle, renforcer ses réseaux et effectuer une analyse des possibilités quant à l'état final de son centre de données;
- mettre au point des mécanismes de mobilisation novateurs des principaux partenaires nationaux et à l'étranger afin d'approfondir les connaissances, y compris en ce qui a trait à l'utilisation des médias sociaux;
- mettre en application son Plan de sécurité ministériel qui prévoit l'adaptation et la bonification de ses programmes de sécurité matérielle, du personnel et de l'information visant à protéger l'information, les biens, les systèmes et les services.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses de 2017-2018	Dépenses prévues en 2017-2018	Dépenses prévues en 2018-2019	Dépenses prévues en 2019-2020
7 208 111 $	7 590 930 $	7 207 480 $	7 216 249 $

Ressources humaines (équivalents temps plein ou ETP)

Nombre d'ETP prévu en 2017-2018	Nombre d'ETP prévu en 2018-2019	Nombre d'ETP prévu en 2019-2020
51	51	51

Dépenses et ressources humaines

Dépenses prévues

(en milliers de dollars)

Tendances relatives aux dépenses du ministère

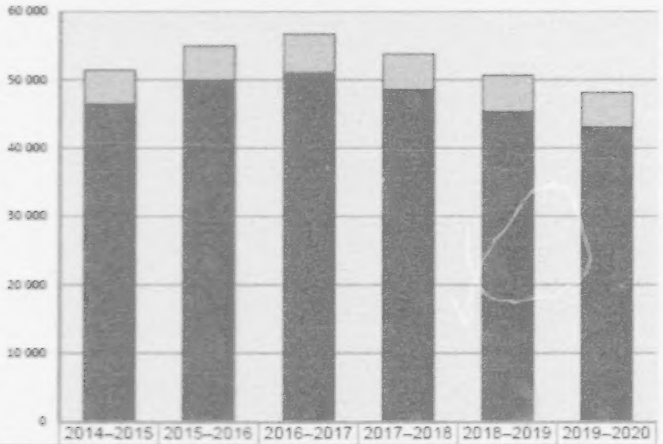

	2014–2015	2015–2016	2016–2017	2017–2018	2018–2019	2019–2020
Programmes temporaires – anticipés	0	0	0	0	0	0
Postes législatifs	4 987	5 059	5 655	5 283	5 298	5 085
Crédits votés	46 418	49 893	51 067	48 495	45 313	43 024
Total	51 404	54 952	56 721	53 778	50 611	48 108

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Dépenses réelles (2014-2015 et 2015-2016)

En 2014-2015, CANAFE disposait d'un budget de 52 558 499 $ et en 2015-2016, de 56 316 961 $, ce qui représente une hausse de 3 758 462 $ qui s'explique par :

- un financement de 0,9 M$ reçu pour les modifications législatives;
- un financement de 2,8 M$ reçu pour la modernisation de son système analytique;
- un financement de 0,1 M$ reçu pour le rajustement des cotisations au régime d'avantages sociaux des employés;
- un transfert de fonds de 0,3 M$ à Services partagés Canada;
- un financement de 0,2 M$ reçu pour la transmission de communications de renseignements aux organismes de réglementation des valeurs mobilières provinciaux.

En 2014-2015, les dépenses réelles s'élevaient à 51 404 430 $ et en 2015-2016, à 54 952 391 $.

Dépenses projetées (2016-2017)

En 2016-2017, les dépenses projetées de CANAFE sont de 56 721 396 $.

Par rapport à 2015-2016, les dépenses totales de CANAFE en 2016-2017 devraient augmenter d'un montant équivalent aux autorisations qui lui ont été accordées dans le budget de 2014. De plus, en 2016-2017, CANAFE a reçu un montant additionnel de 0,3 M$ pour mettre en œuvre les modifications législatives, puis un montant de 2,3 M$ pour moderniser son système analytique et de 0,4 M$ pour communiquer des renseignements financiers aux organismes de réglementation des valeurs mobilières provinciaux.

Dépenses prévues (de 2017-2018 à 2019-2020)
Les dépenses prévues correspondent à des montants de 53 777 678 $ en 2017-2018 et de 50 610 932 $ en 2018-2019, ce qui représente une diminution de 3 166 746 $. La diminution des dépenses prévues en 2018-2019 est attribuable en grande partie à :

- l'exclusion de prévisions pour le report du budget de fonctionnement (2,6 M$);
- la baisse du financement accordé dans le cadre du budget de 2014 en 2018-2019 (0,6 M$).

En 2019-2020, CANAFE prévoit des dépenses de 48 108 325 $, soit une diminution de 2 502 607 $ par rapport à 2018-2019. Le montant des dépenses prévues est inférieur en 2019-2020, car le financement reçu pour la mise en œuvre des modifications législatives, la modernisation du système analytique et la transmission des communications de renseignements financiers aux organismes de réglementation des valeurs mobilières provinciaux prend fin en 2018-2019.

Sommaire de la planification budgétaire pour les programmes et les services internes (en dollars)

Programmes et Services internes	Dépenses en 2014-2015	Dépenses en 2015-2016	Dépenses projetées en 2016-2017	Budget principal des dépenses de 2017-2018	Dépenses prévues en 2017-2018	Dépenses prévues en 2018-2019	Dépenses prévues en 2019-2020
Programme 1.1 : Programme du renseignement financier	20 873 133 $	22 081 112 $	27 315 092 $	23 038 953 $	24 123 606 $	22 301 596 $	20 446 038 $
Programme 1.2 : Programme de conformité	21 678 510 $	24 973 253 $	22 120 872 $	20 978 489 $	22 063 142 $	21 101 856 $	20 446 038 $
Total partiel	**42 551 643 $**	**47 054 365 $**	**49 435 964 $**	**44 017 442 $**	**46 186 748 $**	**43 403 452 $**	**40 892 076 $**
Total partiel - Services internes	8 852 787 $	7 898 026 $	7 285 432 $	7 208 111 $	7 590 930 $	7 207 480 $	7 216 249 $
Total	**51 404 430 $**	**54 952 391 $**	**56 721 396 $**	**51 225 553 $**	**53 777 678 $**	**50 610 932 $**	**48 108 325 $**

Comme le mentionne le budget de 2014, CANAFE a reçu des fonds pour mettre en œuvre les modifications législatives et moderniser son système analytique. Pour la mise en œuvre des modifications législatives, il a obtenu 1 747 592 $ en 2015-2016, 2 050 750 $ en 2016-2017, 1 028 014 $ en 2017-2018 et 1 153 168 $ en 2018-2019. Pour moderniser son système analytique, il a reçu 3 839 764 $ en 2015-2016, 5 907 882 $ en 2016-2017, 1 258 462 $ en 2017-2018 et 538 892 $ en 2018-2019. Dans le budget de 2015, il a reçu un financement pour la communication de renseignements financiers aux organismes de réglementation des valeurs mobilières provinciaux de 150 000 $ en 2015-2016, de 560 000 $ en 2016-2017, de 885 000 $ en 2017-2018 et de 869 000 $ en 2018-2019.

Les dépenses prévues pour l'exercice 2017-2018 tiennent compte d'un montant approximatif pour le report du budget de fonctionnement.

Planification des ressources humaines

Sommaire de la planification des ressources humaines pour les programmes et Services internes (équivalents temps plein ou ETP)

Programmes et Services internes	Équivalents temps plein en 2014-2015	Équivalents temps plein en 2015-2016	Équivalents temps plein prévus en 2016-2017	Équivalents temps plein prévus en 2017-2018	Équivalents temps plein prévus en 2018-2019	Équivalents temps plein prévus en 2019-2020
Programme 1.1 : Programme du renseignement financier	140	136	155	157	157	148
Programme 1.2 : Programme de conformité	144	150	150	151	152	147
Total partiel	**284**	**286**	**305**	**308**	**309**	**295**
Total partiel - Services internes	53	53	51	51	51	51
Total	**337**	**339**	**356**	**359**	**360**	**346**

Le nombre réel d'ETP est demeuré le même en 2014-2015 et en 2015-2016.

Le nombre d'ETP devrait augmenter en 2016-2017, ce qui est en grande partie attribuable au recrutement d'autres employés pour mettre en œuvre les modifications législatives et faciliter la communication de renseignements financiers aux organismes de réglementation des valeurs mobilières provinciaux et à la réalisation des activités de dotation prévues.

CANAFE prévoit aussi un nombre d'ETP légèrement plus élevé de 2017-2018 à 2018-2019. D'autres employés seront embauchés pour la mise en œuvre des modifications législatives et la communication de renseignements financiers aux organismes de réglementation des valeurs mobilières provinciaux. Le nombre d'ETP prévu devrait diminuer en 2019-2020, car le financement pour ces initiatives prend fin.

Budget des dépenses par crédit voté

Pour obtenir de l'information sur les crédits de CANAFE, se reporter au Budget principal des dépenses de 2017-2018[i].

État des résultats condensé prospectif

L'état des résultats condensé prospectif donne un aperçu général des opérations de CANAFE. Les prévisions des renseignements financiers concernant les dépenses et les recettes sont préparées selon la méthode de comptabilité d'exercice afin de renforcer la responsabilisation et d'améliorer la transparence et la gestion financière.

Étant donné que l'état des résultats condensé prospectif est préparé selon la méthode de comptabilité d'exercice et que les montants des dépenses projetées et des dépenses prévues présentées dans d'autres sections du Plan ministériel sont établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses, il est possible que les montants diffèrent.

Un état des résultats prospectif plus détaillé et des notes afférentes, notamment un rapprochement des coûts de fonctionnement nets et des autorisations demandées, se trouve sur le site Web de CANAFE[ii].

État des résultats condensé prospectif

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018 (en dollars)

Renseignements financiers	Résultats projetés en 2016-2017	Résultats prévus en 2017-2018	Écart (résultats prévus en 2017-2018 moins résultats des prévisions en 2016-2017)
Total des dépenses	52 658 773 $	55 071 199 $	2 412 427 $
Total des revenus	0	0	0
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	**52 658 773 $**	**55 071 199 $**	**2 412 427 $**

Les dépenses projetées de CANAFE devraient être d'environ 55 100 000 M$, d'après le Budget principal des dépenses de 2017-2018, les affectations approximatives provenant des crédits centraux du Conseil du Trésor et les renseignements obtenus selon la méthode de comptabilité d'exercice. Le montant de 2016-2017 n'inclut pas le montant du Budget supplémentaire des dépenses et représente une augmentation de 2 400 000 M$ par rapport aux résultats de 2016-2017. L'augmentation des dépenses en 2017-2018 est attribuable à l'utilisation projetée de la totalité des crédits accordés et à d'autres rajustements techniques. Puisque les revenus de CANAFE découlant des pénalités administratives pécuniaires ne sont pas disponibles pour dépenser, les revenus totaux sont présentés comme étant nuls.

Renseignements supplémentaires

Renseignements sur CANAFE

Profil organisationnel

Ministre de tutelle : L'honorable William Francis Morneau, ministre des Finances

Administrateur général : Gérald Cossette, directeur

Portefeuille ministériel : Finances

Instrument habilitant : Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, L.C. 2000, ch. 17.

Année de création : 2000

Cadre de présentation de rapports

Voici le résultat stratégique et l'Architecture d'alignement des programmes de CANAFE en 2017-2018 :

1. Résultat stratégique : Un système financier canadien réfractaire au blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes

1.1 Programme : Programme du renseignement financier

1.2 Programme : Programme de conformité

Services internes

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires suivants sont disponibles sur le site Web de CANAFE :

- Audits internes à venir au cours du prochain exercice[iii].

Dépenses fiscales fédérales

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances publie chaque année des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le Rapport sur les dépenses fiscales fédérales[iv]. Ce rapport donne aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, y compris les descriptions, les objectifs, les renseignements historiques et les renvois aux programmes des dépenses fédéraux connexes. Les mesures fiscales présentées dans ce rapport relèvent du ministre des Finances.

Coordonnées de l'organisation

Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada
234, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1P 1H7
Canada

Téléphone: 1-866-346-8722

Télécopieur: 613-943-7931

Site Web: http://www.fintrac-canafe.gc.ca/intro-fra.asp

Annexe A : Définitions

Architecture d'alignement des programmes (Program Alignment Architecture)
Répertoire structuré de tous les programmes d'un ministère ou organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

cadre ministériel des résultats (Departmental Results Framework)
Comprend les responsabilités essentielles, les résultats ministériels et les indicateurs de résultat ministériel.

cible (target)
Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (appropriation)
Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)
Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (statutory expenditures)
Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (non-budgetary expenditures)
Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (planned spending)
En ce qui a trait aux Plans ministériels et aux Rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1er février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s'ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de

justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son Plan ministériel et son Rapport sur les résultats ministériels.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement par une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

équivalent temps plein (full-time equivalent)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Les équivalents temps plein sont calculés par un rapport entre les heures de travail assignées et les heures de travail prévues. Les heures normales sont établies dans les conventions collectives.

indicateur de rendement (performance indicator)

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

indicateur de résultat ministériel (Departmental Result Indicator)

Facteur ou variable qui présente une façon valide et fiable de mesurer ou de décrire les progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (horizontal initiatives)

Initiative dans le cadre de laquelle au moins deux organisations fédérales, par l'intermédiaire d'une entente de financement approuvée, s'efforcent d'atteindre des résultats communs définis, et qui a été désignée (p. ex., par le Cabinet ou par un organisme central, entre autres) comme une initiative horizontale aux fins de gestion et de présentation de rapports.

plan (plans)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

Plan ministériel (Departmental Plan)

Fournit les renseignements sur les plans et le rendement attendu des ministères qui reçoivent des crédits au cours d'une période de trois ans. Les plans ministériels sont présentés au Parlement au printemps.

priorité (priorities)

Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

priorités pangouvernementales (government-wide priorities)

Aux fins du Plan ministériel 2017-2018, les priorités pangouvernementales sont des thèmes de haut niveau qui présentent le programme du gouvernement issu du discours du Trône de 2015 (c.-à-d. la croissance de la classe moyenne, un gouvernement ouvert et transparent, un environnement sain et une économie forte, la diversité en tant que force du Canada, ainsi que la sécurité et les possibilités).

production de rapports sur le rendement (performance reporting)

Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme (program)

Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

programme temporisé (sunset program)

Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

Rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)

Présente de l'information sur les réalisations réelles par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le Plan ministériel correspondant.

rendement (performance)

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

Responsabilité essentielle (Core Responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une Responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

résultat (results)

Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat ministériel (Departmental Result)

Changements sur lesquels les ministères veulent exercer une influence. Ils devraient subir l'influence des résultats des programmes, mais ils échappent généralement au contrôle direct des ministères.

résultat stratégique (Strategic Outcome)

Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

Structure de la gestion, des ressources et des résultats (Management, Resources and Results Structure)

Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes en fin d'ouvrage

i. Budget principal des dépenses de 2017-2018, http://www.tbs-sct.gc.ca/hgw-cgf/finances/pgs-pdg/gepme-pdgbpd/index-fra.asp
ii. Publications de CANAFE, http://www.canafe-fintrac.gc.ca/publications/pub-fra.asp
iii. Audits internes à venir au cours du prochain exercice, http://www.canafe-fintrac.gc.ca/publications/rpp/2017-2018/ia-vi-fra.asp
iv. Rapport sur les dépenses fiscales fédérales, http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp